

Assises du sanitaire animal

30 JANVIER 2025

COMPTE RENDU

Intervenants :

Annie GENEVARD, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire

Gilles SALVAT (ANSES)

Thierry LEFRANÇOIS (CIRAD)

Muriel VAYSSIER-TAUSSAT (INRAE)

Anne VAN-DE-WIELE (OFB)

Vincent CHATELIER (INRAE)

Philippe LESCOAT (AgroParisTech)

Mickael HUGONNET (ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire)

Pascal FEREY (ancien vice-président de CdAF et ancien président de CA50)

Pascal MARTENS (président de la FR-GDS B-FC)

Stéphanie PHILIZOT (présidente de la SNGTV)

Isabelle MARTEL (présidente de l'ADILVA)

Céline GERSTER (DDPP91, vice-présidente de l'association des directeurs de DDPP et DDETSPP)

Laurent PERRIN (président du SNVEL)

Yohann BARBE (président du CS Ruminants à FAM)

Vincent VARIN (président de l'ANSP)

Jean-Michel SCHAEFFER (président d'ANVOL)

ORDRE DU JOUR

<i>Introduction de la ministre</i>	<i>3</i>
<i>Etat des risques sanitaires dans le contexte des évolutions climatiques et de la mondialisation et démographie de la ferme France</i>	<i>4</i>
Etat des risques sanitaires qui exposent la France et l'UE dans le contexte des évolutions climatiques et de la mondialisation	4
Table ronde	4
I. Menaces, veille sanitaire, anticipation	4
II. Emergence des maladies vectorielles, maladies exotiques, risques spécifiques outre-mer, corrélés aux changements climatiques	4
III. Programmes de recherche vis-à-vis de ces menaces	5
IV. Risque faune sauvage et approche « une seule santé »	5
Démographie de la ferme France	6
Table ronde	6
<i>Organisation pour porter notre modèle sanitaire : regard sur la base d'un diagnostic partagé ...</i>	<i>8</i>
Atouts et Faiblesses de l'organisation sanitaire en place	8
Table ronde	8
Opportunités et Menaces envers les filières	11
Table ronde	11
<i>Conclusion par Madame la ministre.....</i>	<i>12</i>

La séance est ouverte à 14 heures.

Introduction de la ministre

Annie GENEVARD, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, rappelle avoir demandé l'organisation de ces Assises par son courrier du 11 décembre 2024, pour réinterroger les organisations, stratégies et moyens à mobiliser dans la surveillance et la lutte contre les maladies animales, au service d'une souveraineté sanitaire indispensable à la souveraineté alimentaire.

Cette démarche est d'abord justifiée par l'ampleur des maladies vectorielles qui frappent les filières d'élevages ruminants, dans un contexte de pénurie de vaccins au niveau européen (pour les FCO de sérotype 8 ou 3) ou de difficultés à les déployer (pour la maladie hémorragique épisodique). Or, de nouveaux sérotypes de FCO arrivent depuis le nord de l'Europe.

Plus largement, l'ensemble des filières sont concernées, raison pour laquelle elles devaient être réunies ce jour. L'Influenza aviaire, la Fièvre porcine africaine et la Fièvre aphteuse sont présentes en Europe, alors que les élevages sont décapitalisés et confrontés à un problème de renouvellement des générations.

Le dérèglement climatique et l'intensification des échanges mondiaux imposent une approche globale et systémique de la santé face aux risques zoonotiques.

Des progrès sanitaires sont réalisés néanmoins en France. Le succès des campagnes nationales de vaccination des canards contre l'IAHP en octobre 2023 et 2024 résulte de la mobilisation de tous les acteurs du sanitaire, depuis la recherche sur les vaccins jusqu'aux vétérinaires et aux éleveurs. L'immunité collective ainsi obtenue dans les filières canards protège l'ensemble des filières avicoles. En 2021-2022, 22 millions d'animaux avaient dû être abattus, pour un coût total de plus de 1 milliard d'euros. Il a été 10 fois moindre en 2023-2024. Les Etats-Unis et le Canada viennent de lever leurs restrictions à l'importation, ce qui montre leur confiance dans les stratégies vaccinales ainsi déployées. Madame la ministre et ses services poursuivent leur dialogue avec leurs homologues pour lever les restrictions qui pèsent sur les exportations de canards vers la Grande-Bretagne, le Japon, la Corée du Sud, la Thaïlande ou le Chili.

Les Assises de ce jour, qui font suite à une vaste consultation des filières sur le modèle d'organisation sanitaire français et son financement, ne doivent pas faire table rase de ce modèle, issu des Etats généraux du sanitaire conduits il y a 15 ans, mais viser à l'améliorer, dans le cadre communautaire de la Loi de santé animale.

Madame la ministre espère une réunion dynamique, ouverte aux échanges et constructive.

Etat des risques sanitaires dans le contexte des évolutions climatiques et de la mondialisation et démographie de la ferme France

ETAT DES RISQUES SANITAIRES QUI EXPOSENT LA FRANCE ET L'UE DANS LE CONTEXTE DES EVOLUTIONS CLIMATIQUES ET DE LA MONDIALISATION

Table ronde

I. Menaces, veille sanitaire, anticipation

Gilles SALVAT (ANSES) rappelle que, jusqu'à fin des années 1990, il a surtout fallu lutter contre des foyers de prophylaxies datant des années 1960 (Tuberculose, Brucellose, Fièvre aphteuse, etc.) avec seulement une émergence tous les 5 ans, qui laissaient le temps de réagir et d'assurer une certaine résilience. Depuis les années 2000, ces émergences se sont accélérées, avec parfois plusieurs émergences par an, en provenance du Sud, mais aussi du Nord, de l'Est et de l'Ouest.

En réponse, la recherche a mis en place des réseaux d'épidémiologie mondiale qui lui permettent de développer des tests de diagnostic avant que les maladies arrivent sur le territoire (les tests de diagnostic de la MHE ont ainsi pu être déployés en moins de 15 jours), ainsi que des vaccins, en partenariat avec les opérateurs privés de premier plan disponibles en France, même si parfois les vaccins ne sont déployés qu'une fois l'épidémie passée (dans le cas de la maladie de Schmallenberg). Face à l'Influenza aviaire, la France a été le premier pays à utiliser un vaccin à ARN messager chez l'animal, avec la même sûreté qu'en médecine humaine et l'assurance qu'il n'est pas toxique pour le consommateur.

Il reste maintenant à développer des plateformes vaccinales qui fassent gagner en réactivité dans l'adaptation aux souches qui circulent et dans l'octroi des autorisations temporaires d'utilisation des vaccins (qui sont souvent fournies en 3 à 4 semaines aujourd'hui). Les recherches sur les traitements et la production génétique doivent également être préservées.

II. Emergence des maladies vectorielles, maladies exotiques, risques spécifiques outre-mer, corrélés aux changements climatiques

Thierry LEFRANÇOIS (CIRAD) rappelle que les territoires d'outre-mer sont confrontés à des virus spécifiques (comme la fièvre du Nil occidental en Guadeloupe) en plus des maladies classiques, dans des contextes insulaires et tropicaux qui présentent des vulnérabilités particulières. A cet égard, des réseaux de santé régionaux inter-pays (CaribVET aux Antilles, One Health OI à La Réunion) permettent aujourd'hui de travailler par anticipation, en associant recherche et surveillance.

Plus largement, une approche One Health est nécessaire à l'échelle internationale. Le groupe Veille sanitaire internationale de la plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale cherche ainsi à centraliser l'ensemble des données sanitaires disponibles dans le monde, malgré les tensions internationales ; et l'initiative PREZODE (Preventing Zoonotic Disease Emergence), annoncée par le Président de la République au One Planet Summit il y a 3 ans, vise à comprendre les facteurs d'émergences avec l'ensemble des pays (et des acteurs dans ces pays : agriculteurs, éleveurs, gestionnaires de parcs naturels, etc.).

L'innovation est nécessaire en matière de vaccination, mais aussi de lutte antivectorielle. Les principaux risques sanitaires identifiés pour l'homme par le COVARS (Comité de Veille et d'Anticipation des Risques Sanitaires, successeur du Conseil scientifique Covid) dans les 5 ans à venir sont en effet vectoriels et zoonotiques, le changement climatique induisant une multiplication des pathogènes, mais aussi une dispersion et un allongement de la vie des vecteurs.

III. Programmes de recherche vis-à-vis de ces menaces

Muriel VAYSSIER-TAUSSAT (INRAE) confirme le besoin d'une recherche fondamentale, pour comprendre les facteurs d'émergence et de transmission des virus entre espèces, en complément d'une recherche appliquée, qui développe des tests de diagnostic, des traitements et des vaccins.

A cet égard, la recherche en France doit être coordonnée au sein d'une stratégie nationale et de programmes de recherche nationaux. L'INRAE pilote en ce sens l'agence de programme Agralife, qui rassemble tous les instituts de recherche français, et porte un programme sur l'élevage durable, soutenu par le ministère de l'Agriculture et en cours d'évaluation par le ministère de la Recherche. Ce programme comprend trois volets : le premier sur les vaccins ; le deuxième sur la surveillance et la prévention des maladies ; et un troisième, plus fondamental, sur la manière dont les vecteurs d'agents pathogènes sont influencés par les changements globaux. Un financement de 50 millions d'euros est demandé pour ce programme.

Au niveau européen, cette recherche est structurée par le partenariat Animal Health and Welfare, qui est financé à 50 % par la communauté européenne.

IV. Risque faune sauvage et approche « une seule santé »

Anne VAN-DE-WIELE (OFB) rappelle qu'en 2014, conformément à l'approche One Health, la Loi d'avenir sur l'agriculture a introduit dans le Code rural la nécessité d'une surveillance épidémiologique de la faune sauvage (jusqu'à présent cantonnée à la rage) par les chasseurs et les gestionnaires d'espaces protégés. Elle a permis la détection précoce de maladies (Influenza aviaire, peste porcine, etc.) et la mise en place de mesures de biosécurité ou de prophylaxie en élevage. Le réseau SAGIR notamment collecte les cadavres à intérêt épidémiologique sur le territoire.

Une police sanitaire a également été introduite, avec des tirs de nuit contre les sangliers, la vaccination des blaireaux contre la tuberculose, un suivi des migrations des animaux sauvages, etc.

Gilles SALVAT souligne que les éleveurs sont les premiers au contact des animaux, et doivent faire l'objet d'une surveillance particulière.

La plateforme ESA, qui coordonne la veille internationale, a besoin du concours des éleveurs, des chasseurs et de l'OFB.

Des partenariats public-privé sont indispensables pour assurer des transferts de technologie rapides et harmonieux.

Une fois les diagnostics et les vaccins disponibles, il faut aussi construire un consensus avec les éleveurs pour qu'ils soient prêts à les utiliser. C'est ce qui a été fait pour la vaccination des canards.

Sylvain BOIRON (FNEC) signale que la filière caprine est souvent oubliée en matière de vaccins comme d'outils de diagnostic.

Gilles SALVAT convient qu'il existe un problème dit des « filières mineures » (en taille et en impact économique). Il est notamment traité par le Réseau français de santé animale, qui cherche à identifier les « gaps thérapeutiques ».

Denis PERREAU (Confédération paysanne) souligne que la multiplication des virus et des sérotypes conduit à multiplier les injections de vaccins. Or, les éleveurs ne sont pas des acupuncteurs. La sélection génétique mériterait d'être développée également.

Gilles SALVAT confirme qu'il reste très difficile de trouver des vaccins qui couvrent l'ensemble des sérotypes. Intégrer plusieurs valences d'un vaccin à une même injection risque également de provoquer des réponses néfastes du système immunitaire. Toutefois, la sélection génétique permet d'accroître la robustesse des animaux, mais pas face à des maladies aussi sévères qu'Influenza ou FCO.

Muriel VAYSSIER-TAUSSAT ajoute qu'améliorer le microbiote protège contre les infections. Les mesures de biosécurité sont utiles également. Le vaccin reste cependant la meilleure réponse face aux maladies émergentes. Il ne sera pas possible de sélectionner génétiquement des animaux résistant à chacune d'elles.

Laurent SAINT-AFFRE (FNSEA) remercie la ministre pour l'organisation de cette journée. Ne faudrait-il pas lever les interdictions européennes sur la vaccination préventive, pour sortir de la gestion de crise connue en permanence depuis 2 ans ?

Gilles SALVAT répond qu'un équilibre est nécessaire entre le risque et le bénéfice pour construire le consensus avec les éleveurs. L'hiver permet encore d'anticiper les besoins en vaccins, mais ce travail doit rester au cas par cas, pour des raisons de coût, mais aussi de consensus.

Thierry LEFRANÇOIS estime que la meilleure méthode de prévention primaire consiste à travailler dans les zones où les émergences sont présentes pour les comprendre et les éviter ailleurs. Un programme mondial d'éradication de la peste des petits ruminants existe par exemple, auquel la France doit participer.

DEMOGRAPHIE DE LA FERME FRANCE

Table ronde

Philippe LESCOAT (AgroParisTech) rappelle que les élevages, dans leur multiplicité, nourrissent les populations et fournissent des emplois (à hauteur de 700 000 ETP en France), mais impactent les paysages et l'environnement, et comportent des enjeux socioculturels. 95 % de l'énergie employée par l'agriculture (notamment pour les engrais de synthèse) est encore fossile. La France importe 4 millions de tonnes de soja, pour 280 000 tonnes produites.

De 2010 à 2020, le nombre des exploitations agricoles comprenant significativement de l'élevage a diminué de 24 %. En 2020, 11 à 25 % des exploitants avaient plus de 60 ans. Seuls 20 à 37 % des

éleveurs étaient des femmes. Le renouvellement des chefs d'exploitation est souvent proche de 50 % (hormis en ovins et caprins, où il est de 100 %).

Mickael HUGONNET (ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire) ajoute que les cheptels sont décapitalisés, avec une diminution des animaux reproducteurs de -10 à -25 % (excepté pour les chèvres et brebis laitières où les effectifs se maintiennent).

Il en résulte une diminution de la production de viande depuis 2020 et de la production de lait depuis 2017.

La consommation de viande diminue (de 100 kilogrammes par an par habitant dans les années 1980 à 85 aujourd'hui), même si la consommation de viande de volaille augmente.

La part de la production biologique augmente depuis 2010 (hormis pour l'élevage porcin et de poulet de chair), en lien avec une multiplication par 3 de la consommation de viande issue de la production biologique de 2010 à 2020, avant une diminution de -11 % de 2020 à 2023.

Les animaux d'élevage se concentrent de plus en plus dans le Grand Ouest, le Massif Central et l'Est, où la densité des vaches laitières au kilomètre carré a augmenté de 2010 à 2022, tandis qu'elle a par exemple diminué dans le Sud-Ouest. La distance moyenne entre les exploitations laitières et leur site de collecte augmente en corrélation, atteignant 80 kilomètres en moyenne dans plusieurs zones.

Vincent CHATELLIER (INRAE) souligne que, depuis la fin des quotas laitiers, la balance commerciale de la France en produits laitiers a diminué de 700 millions d'euros, s'établissant à 3,1 milliards d'euros (contre 8 milliards d'euros par exemple pour les Pays-Bas), malgré une baisse de la consommation de lait.

La balance commerciale de la France se détériore particulièrement avec l'Europe (à 1,1 milliard d'euros en fromages, contre 1,8 milliard d'euros auparavant). Heureusement, elle reste stable avec la Chine et les Etats-Unis pour l'instant.

Elle est déficitaire de 10 % en viande bovine et de 20 % en viande de volaille, et de 43 % en viande ovine (alors même que la consommation d'ovins diminue). L'importation représente 50 % de la consommation de viande.

Sur 14 ans, les revenus des producteurs d'herbivores sont restés près de trois fois inférieurs à ceux des autres filières en moyenne, pour un travail investi supérieur. Sur les 4 dernières années, le revenu des producteurs de lait et des producteurs de viande bovine a toutefois légèrement augmenté. Les écarts de revenus sont importants entre producteurs d'une même filière également, particulièrement lorsque les années sont bonnes. 10 % des producteurs de lait gagnent plus de 60 000 euros par an.

Sur 14 ans, la dépendance des exploitations d'élevage aux aides directes atteint 198 % en moyenne pour les producteurs de viande bovine et 83 % pour les producteurs de lait.

Certains céréaliers spécialisés commencent également à dépendre davantage des aides que les éleveurs.

En conclusion, le renouvellement des actifs agricoles ne sera pas simple, surtout en élevage. Or, l'offre de produits animaux diminue plus rapidement que la consommation française. Un redressement est donc nécessaire, sauf à accepter d'importer davantage.

Jean-Luc CADE (INAPORC) souligne que le soja constitue une excellente source de protéines pour les jeunes animaux et la volaille. Les filières s'efforcent d'utiliser du soja non déforestant.

Philippe LESCOAT acquiesce. Malheureusement, la France ne sait pas le produire en quantité suffisante. Il en va de même pour le colza, qui est souvent importé du Canada. La dépendance de la France à l'égard de l'importation est donc sérieuse. Une alternative intéressante serait le Tournesol. Le phosphore quant à lui est issu de l'extraction minière.

Vincent CHATELLIER précise que les importations de soja ont diminué de -30 % depuis 2000, en raison de la diminution des cheptels et de substitutions organisées au sein des filières.

Yohan BARBE (président du CS Ruminants à FAM) demande comment rassurer les jeunes, qui s'orientent davantage vers les productions à plus fort revenu pour un moindre travail.

Philippe LESCOAT estime que les modes d'action collective dans les territoires doivent être réinventés. S'installer en vaches laitières en Normandie suppose aujourd'hui d'investir 1 million d'euros (terres non comprises). Les effectifs des lycées agricoles et de l'enseignement supérieur sont loin de couvrir les besoins actuels.

Vincent CHATELLIER souligne que la rentabilité d'une exploitation agricole dépend de trois facteurs : le chiffre d'affaires, l'efficacité productive dans l'utilisation des intrants, et le rapport annuité sur EBE (dont la pérennité suppose un recours raisonné à la mécanisation). Une approche d'entreprise est nécessaire pour équilibrer ces trois facteurs.

La réunion est suspendue de 15 heures 50 à 16 heures 10.

Organisation pour porter notre modèle sanitaire : regard sur la base d'un diagnostic partagé

ATOUTS ET FAIBLESSES DE L'ORGANISATION SANITAIRE EN PLACE

Table ronde

Pascal MARTENS (président de la FR-GDS Bourgogne-Franche-Comté) souligne l'importance de l'ancrage territorial. Disposer d'un délégué du GDS dans chaque commune permet de faire descendre des messages, mais aussi de connaître les situations locales. La proximité permet aussi d'intégrer les spécificités locales à la politique nationale, telle qu'elle est déclinée notamment par les CROPSAV. Il est en effet essentiel d'impliquer les éleveurs dans la politique sanitaire pour qu'elle fonctionne.

La proximité est également indispensable pour un bon fonctionnement des organismes à vocation sanitaire multi-espèces, qui constituent une chance pour la France, car certaines maladies concernent plusieurs espèces simultanément.

Le président du GDS doit enfin conserver une indépendance et une impartialité vis-à-vis des politiques nationales pour être entendu de tous les producteurs.

Stéphanie PHILIZOT (présidente de la SNGTV) signale que la présence des vétérinaires est en diminution dans de nombreux départements. Or, leur intégration ordonnée à un maillage territorial (comprenant les éleveurs, les laboratoires, les organismes scientifiques et l'administration) est indispensable pour la production d'une intelligence collective qui aboutisse à des solutions.

Isabelle MARTEL (présidente de l'ADILVA) indique que l'ancrage local du réseau des laboratoires départementaux répond aux besoins, ce qui est nécessaire pour que ses experts interviennent rapidement en prévention comme en gestion de crise, et pour que les éleveurs aient confiance en leurs laboratoires (comme en leurs DDETSPP et leur GDS). Des garanties d'indépendance et d'impartialité, comme de confidentialité, sont indispensables à cette fin. Or, agréés par le COFRAC, les laboratoires départementaux n'ont pas besoin de réaliser de bénéfices et ne subissent pas de pression politique.

Céline GERSTER (DDPP91, vice-présidente de l'association des directeurs de DDPP et DDETSPP) souligne que les DDPP se reposent beaucoup sur les vétérinaires de terrain, qu'elles connaissent bien. Une confiance réciproque et une habitude de la gestion de crise permettent une réactivité et une efficacité sur le terrain.

Pascal FEREY (ancien vice-président de CdAF et ancien président de CA50) constate que, malgré les réels progrès apportés par les états généraux du sanitaire, la situation a peu évolué depuis 2018. Or, il s'agit de s'adapter au réchauffement climatique et à la multiplication des échanges, pour protéger les éleveurs. A cet égard, le rôle de l'Etat doit être interrogé. Aucun ministre de l'Agriculture n'est venu au CNOPSAV durant 5 ans.

Trop de temps est perdu en discussion. Le FMSE ne peut pas gérer tous les sujets. Une fois une politique sanitaire définie, l'action collective doit être efficace. A cet égard, les systèmes d'information (BDNI, etc.) doivent être modernisés et le maillage vétérinaire renforcé.

Les éleveurs ne contestent pas les orientations scientifiques de l'ANSES, etc., mais la difficulté concerne leur application. Les vétérinaires sanitaires doivent être formés aux maladies pour y répondre rapidement. Les méthodes d'équarrissage en cas de crise doivent aussi être interrogées. En Normandie, cet été, certains cadavres n'ont pas été ramassés durant 3 semaines.

Stéphanie PHILIZOT estime que, lorsque les émergences restaient relativement rares, la co-construction prévue à chaque étape, avec le temps de discussion qu'elle implique, fonctionnait. En période d'urgence, elle peut devenir une faiblesse, car tous les problèmes doivent être traités simultanément.

Les vétérinaires sanitaires efficaces sont des vétérinaires traitants, et présents dans les fermes. Or, leur champ d'action a été extrêmement réduit. Leur redonner une place centrale dans la gestion quotidienne de l'élevage est important pour l'attractivité de la profession également.

Pascal MARTENS estime que l'Etat manque de réactivité dans l'octroi de ses financements. Pour illustrer, négocier avec des éleveurs pour l'abattage diagnostique des animaux positifs au dépistage de la tuberculose devient difficile quand c'est conditionné à obtenir un complément d'indemnisation par le FMSE. Dans de tels cas, c'est l'Etat qui doit gérer, sans avoir à s'appuyer sur le FMSE, en veillant à ne pas perdre de temps et à motiver les éleveurs et ainsi limiter le risque de sous-déclaration.

Isabelle MARTEL ajoute que la place centrale prise par les conseils départementaux dans la gestion des moyens n'est pas suffisamment reconnue. Ce sont surtout les DDETSPP qui manquent d'expertises et de compétences.

Céline GERSTER confirme qu'il est indispensable de disposer d'interlocuteurs qui comprennent le langage des vétérinaires dans les DDETSPP, ce qui passe par la formation.

Il est important également de pouvoir compter sur de vétérinaires ruraux compétents parmi ceux qui sont installés en zones urbaines et péri-urbaines.

Christophe MAGINOT (FNPL) souligne l'importance d'associer les éleveurs à la politique sanitaire. Ils avaient par exemple alerté sur la complexité d'instaurer une bande de 50 kilomètres pour la vaccination MHE.

Stéphanie PHILIZOT acquiesce. Les vétérinaires avaient également alerté à cet égard. L'association de tous est nécessaire, mais elle doit se faire dans l'ordre, avec l'intervention d'abord des scientifiques et des organismes techniques, avant la confrontation au terrain. Un temps politique sur les objectifs poursuivis doit également être prévu en amont.

Pascal FEREY estime que la détection et l'anticipation des menaces environnantes sont insuffisantes. L'obligation vaccinale et une stratégie sanitaire européenne seront probablement indispensables.

Pascal MARTENS confirme qu'une harmonisation européenne est nécessaire pour gagner en anticipation et en réactivité.

Philippe MEYNIER (Conseil exécutif de Corse) ajoute que l'Etat cherche trop systématiquement à limiter les coûts. Un réseau d'épidémiosurveillance sur les échanges de bêtes en Méditerranée est demandé depuis 15 ans.

Sylvie COLAS (Confédération paysanne) souligne que l'abattage préventif imprévisible nuit fortement à l'attractivité de l'élevage, alors que les capacités d'équarrissage ne sont pas suffisantes. Par ailleurs, les règles de biosécurité ne sont pas suffisamment adaptées aux élevages plein air.

Natacha WORONOFF REHN (ADILVA) signale qu'une cellule régionale de santé animale regroupant l'ensemble des acteurs a été développée en Bourgogne-Franche-Comté, ce qui permet de désamorcer 90 % des problèmes. Malheureusement, ces initiatives locales ne sont pas reprises ailleurs.

Pascal FEREY confirme que la gouvernance sanitaire pose un problème majeur. Le CNOPSAV ne peut plus fonctionner en raison de la multiplicité devenue excessive des acteurs qui y participent. Par ailleurs, ils doivent davantage s'inspirer des initiatives locales, en effet.

Isabelle MARTEL acquiesce. Les CROPSAV devraient avoir davantage d'autonomie. Les initiatives locales viennent aujourd'hui d'autres instances. Par ailleurs, les remontées d'information doivent être mieux structurées.

Jean-Louis PINSARD (AFLABV) souligne qu'opposer les laboratoires privés aux laboratoires publics dessert les filières.

Isabelle MARTEL confirme qu'ils sont complémentaires.

Pascal FEREY estime que la priorité pour 2025-2026 doit être d'améliorer et unifier les systèmes d'information, au service des éleveurs, des vétérinaires et des autorités.

Stéphanie PHILIZOT acquiesce. Les faiblesses des systèmes informatiques contribuent à la fatigue des acteurs du système sanitaire animal et menacent sa capacité à gérer les crises.

OPPORTUNITES ET MENACES ENVERS LES FILIERES

Table ronde

Yohann BARBE (président du CS Ruminants à FranceAgriMer) souligne la nécessité de rassurer les éleveurs sur les vaccins par des messages et un schéma vaccinal clairs et uniformes dans tous les territoires. Les vaccins sont trop souvent mis à disposition lorsque la crise est passée. La prise en charge financière des vaccinations doit également être anticipée, pour qu'elle ne pèse pas sur les consommateurs.

Jean-Michel SCHAEFFER (président d'ANVOL) confirme que, sans le soutien financier de l'Etat, plusieurs filières auraient disparu face à la multiplication des crises sanitaires.

Une relation coordonnée doit être construite entre l'Etat et l'interprofession, qui peut hiérarchiser les problématiques et les urgences. Elle a notamment construit une base de données par filière avicole, qui a permis de remonter à l'Etat un état de la situation en temps réel.

Vincent VARIN (président de l'ANSP) signale que la filière porcine a intégré la vaccination et la biosécurité à ses coûts de production, comme sa participation au FMSE et à l'ANSP.

Une partie de la profession s'inquiète du désengagement de l'Etat dans les PSE. Le maillage vétérinaire doit être maintenu.

Laurent PERRIN (président du SNVEL) confirme que les vétérinaires ne peuvent pas intervenir uniquement en gestion de crise. Leur métier repose essentiellement sur la prévention, ce qui suppose de disposer de temps.

Les éleveurs subissent une pression croissante pour prévenir les risques, et les abattages de masse deviennent intolérables pour la société civile.

Yohann BARBE confirme que des scénarios (tels qu'une vaccination obligatoire) doivent être établis à l'avance pour réagir adéquatement en cas de crise. Aujourd'hui, les laboratoires ne sont pas prêts à produire des vaccins en quantités suffisantes.

Jean-Michel SCHAEFFER rappelle qu'avant la loi de déconcentration de l'Etat, lorsque la DGAL agissait en coordination avec les DDPP, l'action de l'Etat était beaucoup plus efficace. Dans le cas des crises IAHP, tous les acteurs étaient présents côté interprofession. La DGAL était disponible le dimanche et en soirée, mais pour une chaîne de commandement opérationnelle, des coordinations interdépartementales doivent être organisées, éventuellement par les préfets.

L'organisation de l'équarrissage doit aussi être améliorée pour anticiper les crises. Prévoir des zones d'enfouissement prend beaucoup de temps.

Un suivi et une formation des éleveurs semi-professionnels doivent être organisés, car l'interprofession ne couvre pas l'ensemble des producteurs.

Enfin, les différences de coût entre laboratoires agréés ou non peuvent aller du simple au double. Des économies sur le coût des analyses semblent donc possibles.

Vincent VARIN confirme que la centralisation organisée autour de l'ANSP constitue une réelle force pour la filière porc.

La réglementation européenne sur la biosécurité doit aujourd'hui être respectée. Elle est conforme à l'intérêt collectif, mais aussi à l'intérêt individuel des éleveurs.

Laurent PERRIN regrette que les leçons des crises ne soient pas suffisamment tirées, pour réallouer les budgets de crise vers la prévention. La vaccination coûte beaucoup moins cher que l'abattage. Des outils numériques fonctionnels doivent aussi être fournis pour diffuser l'information et réaliser une véritable surveillance programmée. Il faudrait aussi bénéficier du retour d'expérience des autres pays européens.

A l'issue des Assises sanitaires, le *statu quo* ne sera pas acceptable. Une réforme profonde du système est nécessaire.

Pierre BURGAN (Races de France) estime que le réservoir génétique dont dispose la France devrait lui permettre de reconstituer rapidement les cheptels sans perte de performance.

Yohann BARBE confirme l'importance sanitaire de la génétique, même si elle ne permettra pas de se passer des vaccins.

Jean-Michel SCHAEFFER acquiesce. La France est leader en génétique, qui constitue la « R&D » de l'agriculture. Un travail interministériel doit toutefois être réalisé parfois pour assurer ses exportations dans ce domaine.

Bruno COLIN (Chambre d'agriculture) confirme qu'il faut rénover la gouvernance sanitaire pour mieux anticiper les crises et améliorer les systèmes de remontée des informations par filière à l'aide de l'intelligence artificielle.

Michel JOLY (FNB) estime qu'il faut profiter de la conscience que l'Europe manifeste aujourd'hui des enjeux sanitaires, pour mettre en place par exemple une banque d'antigènes et anticiper les vaccinations.

Christophe MOULIN (GDS France) souligne que les risques sanitaires sont tous dissemblables. A cet égard, les retours d'expérience ne seront jamais suffisants pour anticiper les nouveaux risques.

Au sein de chaque filière, certains petits détenteurs sont moins suivis. Il faut toutefois réussir à les intégrer à une politique sanitaire commune.

Les gouvernances ne doivent pas être conçues en silo, mais rester ouvertes à l'ensemble des filières (qui incluent l'apiculture, etc.).

Yohann BARBE estime qu'il revient à l'Etat de rendre la biosécurité incontournable pour les éleveurs qui y sont réticents, notamment en y associant une incitation attractive.

Conclusion par Madame la ministre

Annie GENEVARD conclut que le système sanitaire actuel repose sur un maillage territorial dense et divers, qui est efficace pour prévenir les risques s'il est correctement utilisé. Un repérage des émergences est nécessaire.

Les enjeux suivants ont notamment été identifiés :

- les limites du modèle de co-construction de la politique sanitaire ;
- la coexistence de modèles d'élevages très différents ;
- l'inadéquation des outils informatiques (qui concerne l'ensemble des administrations) ;
- le manque de capacités d'équarrissage ;
- les règles d'assainissement pour la tuberculose bovine ;
- maintenir le statut sanitaire indemne de la France ;
- restaurer une gouvernance du sanitaire dynamique ;
- définir un cadre de financement permettant de renforcer l'anticipation des risques : aucun désengagement de l'Etat n'est prévu à cet égard ;
- préserver les maillages territoriaux des vétérinaires ;
- adopter une approche sanitaire « Une seule santé ».

Il s'agit de créer un collectif du sanitaire, dont les propositions sont attendues pour améliorer et rénover le système sanitaire, et préserver les capacités de production des éleveurs.

Les « contrats sanitaires de filière » devront prévoir le renforcement de la surveillance et de la biosécurité dans les élevages ; et la mise en œuvre de campagnes de vaccination : la France est le seul pays en Europe à financer à la fois la vaccination et l'indemnisation des pertes. Ce n'est viable que si tous les éleveurs vaccinent leurs troupeaux. Sans aller jusqu'à la vaccination obligatoire, une réflexion filière par filière sera nécessaire à ce sujet.

D'ici à la fin mars, des modalités de travail sur l'amélioration de la gouvernance seront proposées, afin notamment de finaliser le dispositif des programmes sanitaires d'intérêt collectif ; de préciser le rôle du FMSE au service des filières ; de pérenniser la relation entre éleveurs et filières ; et de porter une vision commune au niveau communautaire et international. Fin 2024, Annie GENEVARD a ainsi appelé avec l'Espagne à la mise en place d'une stratégie européenne et de banques d'antigènes et de vaccins, en demandant aux laboratoires de réfléchir à des vaccins multi-cibles. Un partenariat de recherche public-privé est nécessaire en ce sens.

La prochaine réunion du Conseil national d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale (CNOPSAV) portera également sur les moyens d'engager une modernisation de la gouvernance du sanitaire, qui lui rendra son rôle de Parlement du sanitaire.

Les travaux ainsi initiés par ces Assises doivent aboutir à une prise de décision d'ici le printemps sur le processus à mobiliser et ses échéances.

La séance est levée à 18 heures 15.